



Infrastructure informatique; arrêté de compte des crédits d'engagement pour le remplacement de l'infrastructure serveur et réseau ainsi que des imprimantes multifonction; prise de connaissance

Propositions :

Le Synode prend connaissance des arrêtés de compte des crédits d'engagement :

- a) remplacement de l'infrastructure serveur et réseau pour un montant de 195 701.45 francs et un dépassement de crédit de 15 701.45 francs ainsi que
- b) remplacement des imprimantes multifonction pour un montant de 72 158.75 francs et un dépassement de crédit de 158.75 francs.

Explication

Le Synode d'hiver 2025 a approuvé un crédit d'engagement de 180 000 francs pour le remplacement de l'infrastructure serveur et réseau des services généraux de l'Église ainsi qu'un crédit d'engagement de 72 000 francs pour le remplacement des imprimantes multifonction. Les deux demandes de crédit ont été faites sur la base d'offres indicatives.

Conformément à l'art. 75 du règlement sur la gestion financière de l'ensemble de l'Église (RLE 63.120), chaque crédit d'engagement destiné à un investissement fait l'objet d'un arrêté de compte dès que l'exécution du projet est terminée.

Cet arrêté de compte est porté à la connaissance de l'organe qui a décidé le crédit d'engagement.

Arrêtés de compte :

Arrêté de compte du crédit d'engagement « Remplacement de l'infrastructure serveurs et réseau 2026 »	
Décision du Synode	17 novembre 2025
Crédit (CHF)	180 000.00
Dépenses	195 701.45
Sous-utilisation (+) / dépassement (-) (CHF)	-15 701.45
Écart en %	-8.7 %

L'approbation du dépassement de crédit pour le remplacement de l'infrastructure serveurs et réseau 2026 est de la compétence du Conseil synodal. Le Conseil synodal a approuvé l'arrêté de compte lors de sa séance du 13 août 2026.

Arrêté de compte du crédit d'engagement «Remplacement d'appareils multifonction 2026»		
Décision du Synode		17 novembre 2025
Crédit (CHF)		72 000.00
Dépenses uniques	6 542.75	
Location de 5 ans	65 616.00	
Total dépenses	72 158.75	72 158.75
Sous-utilisation (+) / dépassement (-) (CHF)		-158.75
Écart en %		-0.2 %

Le crédit sollicité de 72000 CHF se basait sur une offre indicative. Lors du Synode d'hiver 2025, il a été annoncé oralement que les options de location ou d'achat seraient étudiées sur la base d'offres indicatives. La décision s'est finalement portée sur la location, l'option économiquement la plus avantageuse.

L'approbation du dépassement de crédit pour le remplacement des appareils multifonction 2026 est de la compétence du Conseil synodal. Le Conseil synodal a approuvé l'arrêté de compte lors de sa séance du 13 août 2026.

Le Conseil synodal